

Durant la période de reproduction, les rapaces sont particulièrement sensibles au dérangement.

Des "zones de quiétude" sont définies dans l'espace et le temps autour des sites de reproduction de chaque couple.

Des panneaux d'informatifs rappelant les activités à éviter ont été installés sur les secteurs les plus sensibles

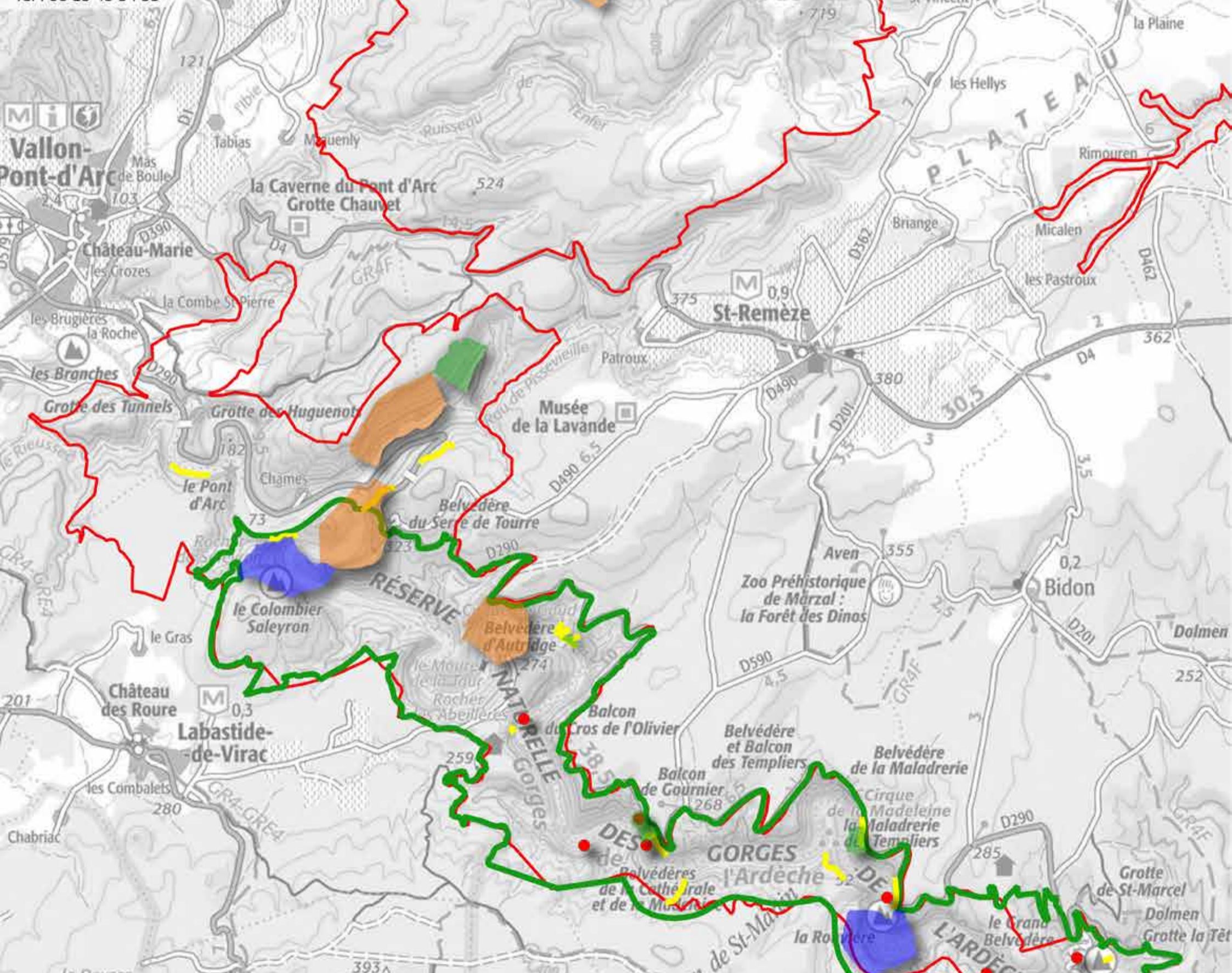


Plus d'informations sur les zones de quiétude sur le site Internet du SGGA ou suivre le flash code

Pour toutes remarques, informations, observations vous pouvez contacter Nicolas Bazin au SGGA
Tél : 06 13 45 34 33

le SGGA compte sur votre attachement à la préservation de la biodiversité

MERCI DE RESPECTER ET FAIRE RESPECTER CES PERIMETRES



Zones de quiétude actives

- active du 15/01 au 30/06
- active du 01/02 du 30/06
- active du 01/03 au 30/09

- Sites N2000 - ZPS/ZSC
- Réserve naturelle
- Sites d'escalade
- Cavités de loisir ou formation (RNNGA)

